

Guic Marie Antoinette Thibonnie et autre Nigronne
Dominique.

Le tout en présence de Genevieve Marie domiciliée à Joudon
département du Var âgée de cinquante-trois ans

professeur d'hygiène de l'école, non parent ni allié des futurs.
De Fourrier Charles domicilié à Joudon département
du Var âgé de quarante-six ans professeur de capitan

non parent ni allié des futurs.
De Guic Joseph domicilié à la Garde département
du Var âgé de soixante-dix ans professeur de culture

sur, oncle paternel de la future.
De Nigronne Dominique domicilié à la Garde département
du Var âgé de soixante-quatre ans professeur de dessin

non parent ni allié des futurs.
L'époux quoi, moi Eugène Blanc, maire de la Commune de
la Garde, faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prouvé

au nom de la loi, que les dits parties sont unies en mariage. Il
a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
dans la principale salle de la maison commune

et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties, à l'exception
de la mère du futur, des père et mère de la future, et des deux
derniers époux qui ont déclaré ne le savoir.

Magnoni Dominique Antoinette Guic

[Signature] Fourrier
[Signature]



4448

N° 22
Fouque
et
Fourrier

Houss, Président du Tribunal civil de Joudon (Var)
après lecture et acceptée la présente feuille pour servir
de supplément au registre des mariages de la
Commune de la Garde pour l'année courante.

Joudon, le 10 novembre 1899

Le Président
[Signature]

Mairie de la Garde Arrondissement de Joudon

Le deux Décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf à
dix heures du matin.

Utile de mariage de Fouque Antoinette Marie Paul, âgée de
vingt-huit ans, née au Paudet, département du Var, le dix-huit
du mois de février mil huit cent soixante-seize, profession de

menager, domiciliée à la Garde, département du Var, et
major de feu Gustave Antoine Fouque, né à Joudon départe-
ment du Var en son vivant professeur de propriétaire, domici-
liée à la Garde, département du Var et de Marie Catherine

Antoinette Albignay, née à Cédignan, département du
Var, son épouse, sans profession, domiciliée à la Garde (Var).
La mère ici présente et consentante, d'une part.

Et de Fourrier Louis Antoinette Martine, âgée de vingt-
quatre ans, née à Néoules, département du Var, le vingt-deux
mois de juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, profession d'

aucune, domiciliée à la Garde, département du Var, fille
majeure de feu Louis Fourrier né à Néoules
département du Var, profession de cultivateur, domicilié à la
Garde département du Var et de Rosa Marie Helleiros, née

à Néoules, département du Var, son épouse, sans profession, domici-
liée à Pierrefeu (Var) le père ici présent et consentant d'une part.
Les actes précédents sont: 1° Les publications de mariage faites

sans opposition, les démarches dix-neuf et vingt-six Novembre
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, demeurées affectées pendant
le délai voulu par la loi, 2° Vu l'acte de l'état de naissance
du futur époux, 3° Vu l'acte de décès des père du futur époux.